

Chronique de documentation

J. H. et R. M.

Volume 56, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104639ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104639ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

H., J. & M., R. (1988). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 56(2), 312–314. <https://doi.org/10.7202/1104639ar>

Chronique de documentation

par

J. H. et R. M.

I – **The Square Mile**, by Donald Mackay. Chez Douglas and McIntire à Vancouver et à Toronto

312

Le livre est très différent de celui de Messieurs Rémillard et Merrett, paru aux Éditions du Méridien. En effet, si le livre de M. Mackay présente des riches bourgeois de Montréal, au dix-neuvième et au vingtième siècles, il accorde plus d'importance à la description du milieu et à ses personnages. Il ne se contente pas, en effet, de reproduire certaines photographies de la collection du musée McCord, il passe en revue ces hommes et ces femmes qui ont joué un rôle dans le quartier de la ville que l'on appelait, encore une fois, *The Square Mile*. C'est ainsi que grâce à M. Mackay, on voit vivre un certain nombre de grands bourgeois qui veulent avoir des maisons et un intérieur comparables à ceux de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie d'Angleterre. Comme les deux autres auteurs, il montre l'évolution du milieu et la disparition de la plupart de ces maisons devenues impossibles à garder à cause des impôts et de la difficulté d'avoir le personnel voulu : maître d'hôtel, gouvernantes, cuisinières, cochers, chauffeurs, femmes de chambre, etc.

Dans un style très simple, l'auteur présente les gens qui ont vécu à l'époque une vie privilégiée, à un moment où l'impôt était faible, les gages infimes et le coût de la vie abordable, même si certains tentaient de vivre un train princier. Il appelle ses personnages *Merchant Princes*. D'abord, il y eut les barons de la fourrure, comme on disait à l'époque, puis ceux du bois et, enfin, tous ces hommes d'affaires qui contribuaient à faire de Montréal la plus grande ville du Canada, avant qu'elle ne cède la place à Toronto.

Certains intérieurs étaient affreux, dans la mode victorienne, d'autres magnifiques. Ainsi, celui de sir William Van Horne, rue Sherbrooke, où se trouvait une collection d'oeuvres d'art, dont certaines se retrouvent au musée des Beaux-Arts de Montréal.

J'ai aimé ce que l'auteur a dit de sir Rodolphe Forget, ce grand agent de change audacieux et de son oncle, le sénateur L.J. Forget, dont Mme Francoeur nous a laissé un souvenir intéressant dans son livre consacré à ces deux financiers.

II – Opposabilité des exceptions à différents intéressés dans un contrat d'assurance

Le professeur Jean-Guy Bergeron ⁽¹⁾ a donné, à ce jour, plusieurs études en droit des assurances ⁽²⁾ : la dernière en date, *L'opposabilité des exceptions à différents intéressés dans un contrat d'assurance* ⁽³⁾ nous apparaît être une contribution importante à la communauté juridique et au milieu de l'assurance en général.

313

Avec le souci du détail qu'on lui connaît, l'auteur examine les exceptions d'assurance et leur opposabilité, selon l'angle des intérêts :

- en regard de l'assuré désigné ou du preneur et des autres assurés nommés au contrat ;
- en regard des autres intéressés : les assurés innommés, les bénéficiaires, les créanciers, les victimes et tout éventuel cessionnaire.

Dans cet ensemble, où tout converge au plan des garanties, dans un contrat où la caractéristique est d'être un contrat personnel, il est intéressant d'observer, au fil de l'étude, les degrés divers de compatibilité, dépendamment du bénéficiaire de la garantie, l'assuré ou les autres intéressés et les solutions réalistes que propose l'auteur dans un cadre pluraliste.

III – Le droit des assurances terrestres depuis 1976 (articles 2468 à 2605 C.c. B.C.) par M^e François-Xavier Simard jr, LL.M. et M^e Gabrielle De K. Marceau, LL.B., Wilson et Lafleur ltée, Montréal, 1988, 268 pages

Parler du nouveau droit des assurances, c'est évidemment parler de la nouvelle loi sur les assurances, en vigueur depuis le 20 octo-

⁽¹⁾ Professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke.

⁽²⁾ *Le droit des assurances et l'entreprise*, (1983) 14, R.D.U.S. ; *Les divergences entre la police et la proposition – Le contenu du contrat – Les intermédiaires d'assurance – La déclaration initiale du risque – L'aggravation du risque*, Revue du Barreau, Tome 45, numéro 5, page 773.

⁽³⁾ Revue du Barreau, Tome 47, numéro 7, page 933.

bre 1976, et de l'insertion des dispositions de cette loi, touchant le contrat d'assurance, dans le Code civil.

Plus de dix ans après la réforme, les auteurs ont cru important de faire le point sur de nombreux articles du Code ayant trait aux assurances terrestres, qui se divisent en assurances de personnes et en assurances de dommages, et nous tenons à les féliciter. Leurs nombreuses réflexions jettent un éclairage propice sur ce nouveau droit des assureurs qui est constamment interprété au fil des décisions des tribunaux et commenté par la doctrine.

314

Quant à chaque article cité et étudié, les volets suivants ont été considérés :

- les commentaires ;
- les principes jurisprudentiels ;
- la jurisprudence antérieure applicable ;
- la doctrine.

Ni un traité, ni un précis, cet ouvrage constitue néanmoins une publication fort utile sur le droit des assurances au Québec, pour tous ceux qui s'intéressent tant aux aspects théoriques que pratiques.

IV – Les actes de deux colloques français de l'Université de Nice sur les problèmes juridiques du sport (1979 et 1983)

Nous ne pouvions passer sous silence deux volumes récemment acquis et rapportant intégralement les actes de deux colloques tenus à l'Université de Nice. Le premier colloque, tenu les 18 et 19 octobre 1979 et organisé par le Centre d'études administratives de l'Université de Nice, s'intitule *Les problèmes juridiques du sport (le sportif et le groupement sportif)*. Le second colloque, tenu les 17 et 18 mars 1983 et organisé par le Centre de droit du sport de l'Université de Nice, s'intitule *Les problèmes juridiques du sport (responsabilité et assurance)*. Les deux volumes sont édités et distribués par *Economics*.